**Revue Multilinguales**

**Faculté des lettres et des langues Université A. Mira- Bejaia**

**ISSN : 2335-1535**

**EISSN : 2335-1853**



Procédures de soumission et de sélection d’article

# Soumission d’articles

Les auteurs doivent soumettre leurs articles par voie exclusivement électronique sur ASJP (<https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/13>). La revue est sur la plateforme de ASJP (Algerian scientific journal platform) : <http://www.asjp.cerist.dz/> - classée dans le domaine « arts and humanities », en page 4 : <http://www.asjp.cerist.dz/en/3\_ArtsandHumanities\_1>. L’accès à la revue via la plateforme permet de soumettre un article, de télécharger le protocole de rédaction, de consulter les archives de la revue et de suivre toutes les étapes de l’évaluation de l’article soumis. A cette étape, si c’est le premier accès au site, il suffit de cliquer sur « access à la revue » pour l’inscription sur la plateforme. Pour être évalués, les articles doivent impérativement : - respecter le protocole de rédaction de la revue qui est téléchargeable sur ASJP (Template) ; - adopter une démarche scientifique (en rapport avec les méthodes et les outils des disciplines sollicitées) en évitant la compilation de lectures théoriques ; - ne véhiculer aucun contenu idéologique et/ou politique ; - traiter de résultats scientifiques originaux.

# Evaluation

Les articles sont soumis à une double expertise à l’aveugle aux membres du comité scientifique et de lecture spécialiste de domaine parmi ceux que couvre la revue. Ils renseignent chacun une fiche d’expertise détaillée avec, en conclusion, un avis sur la publication : soit « publication autorisée » (A), soit « Publication acceptée sous réserve que les corrections requises soient effectuées » (B), soit enfin « publication non recommandée » (C) (fiche éditée sur le site). Si les deux avis sont favorables à la publication (A), le rédacteur en chef en fait une synthèse qu’il envoie à l’auteur. Si les deux avis émettent des réserves (B), les fiches, anonymées, sont envoyées à l’auteur par la même voie. Après correction, l’article est de nouveau soumis aux mêmes experts (dans la mesure du possible). Si les deux avis sont défavorables (C), les fiches, anonymées, sont envoyées à l’auteur par la même voie. Si les deux avis sont contradictoires, un troisième avis est requis auprès d’un des membres du comité scientifique et de lecture ; l’avis majoritaire déterminant la procédure de communication des résultats à l’auteur.

# Déontologie

L’auteur doit réserver l’exclusive de son article à la revue jusqu’à réception des résultats de l’expertise. Dans le cas où celle-ci est défavorable, l’auteur est libéré de tout contrat avec la revue sauf s’il décide d’améliorer son article et de le lui soumettre à nouveau en vue d’une éventuelle publication.  
L’auteur ne peut plus disposer librement de son article, si celui-ci a été analysé et corrigé par les experts qui ont formulé, dans le détail, les recommandations en vue de son amélioration (cas de figure B).

L’auteur ne peut plus disposer librement de son article si celui-ci, retenu pour publication, a bénéficié de l’intervention du comité d’édition pour sa mise en forme et en conformité.

Le contenu de Multilinguales est sous la licence Creative Commons Attribution-Non Commercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0) qui permet toute exploitation de l’œuvre (partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, réutiliser, adapter) par tous moyens, sous tous formats et sous toutes licences. Toutes les exploitations de l’œuvre ou des œuvres dérivées, sauf à des fins commerciales, sont possibles. Plus important encore, les droits de propriété intellectuelle des articles soumis demeurent ceux des contributeurs. En outre, la revue éditée par la faculté des lettres et des langues de l’université A. Mira de Bejaia ne collabore avec aucune société d'édition privée pour promouvoir ses publications afin d'éviter toute publication trompeuse. Multilinguales interdit l'utilisation ou la commercialisation du matériel publié pour des raisons commerciales.

L’auteur ne peut proposer un article qui a déjà été publié, sauf sous sa forme remaniée. Il est tenu, dans ce cas, de préciser par une note en bas de la première page, les références de la publication antérieure et les motivations de la nouvelle version.  
L’auteur ne peut publier d’article dans des numéros successifs de la revue. Il pourra le faire à partir de la troisième livraison après celle qui contient son article.  
L’auteur plagiaire à hauteur d’environ 20 % et plus du contenu de son article se verra notifié les sources plagiées et interdit de publication sur avis motivé. A moins de 20 %, la reformulation des passages ciblés est une condition sine qua non pour une nouvelle expertise de son article. Le plagiat dont il est question ici n’implique pas les citations entre guillemets qui sont nécessairement référencées.  
L’auteur reste le seul responsable du contenu de son article même après sa publication dans la revue.

L’auteur doit valider, en dernière instance, la version de l’article à publier.  
L’auteur doit également, avant publication, signer un contrat qui précise la gestion de ses droits d’auteur.

**Les auteurs doivent respecter les principes d’éthique suivants :**

* **Normes de rapport :** Les auteurs doivent présenter avec précision leur recherche originale, ainsi que discuter objectivement de son importance. Les manuscrits doivent être édités conformément aux instructions de soumission de la revue. Les auteurs sont également responsables de la correction et la révision de la langue avant de soumettre l’article. Les données sous-jacentes doivent être représentées avec précision dans le manuscrit. Un manuscrit devrait contenir suffisamment de détails et de références pour permettre à d’autres de reproduire le travail. Les déclarations frauduleuses ou sciemment inexactes constituent un comportement contraire à l’éthique et sont inacceptables.
* **Originalité et Plagiat :** Les auteurs doivent garantir l’originalité de leurs articles et ne publier aucun texte qui s’apparenterait, sous quelque forme que ce soit, à de la contrefaçon telle que celle-ci est définie par le Code de la propriété intellectuelle. Tous les auteurs doivent s’assurer que les données et les résultats rapportés dans les manuscrits sont originaux et n’ont pas été copiés, fabriqués, falsifiés ou manipulés. Les déclarations frauduleuses ou sciemment inexactes constituent un comportement contraire à l’éthique de la publication scientifique ; elles sont donc inacceptables. Le plagiat sous toutes ses formes, les publications multiples ou redondantes, l’invention ou la manipulation de données, constituent des manquements d’éthique graves et sont considérés comme des fraudes scientifiques. La revue se réserve le droit d’utiliser un logiciel de détection de plagiat pour passer en revue les manuscrits soumis.
* **Publications multiples, redondantes ou simultanées :** Les auteurs s’engagent à ne pas soumettre des articles qui auraient fait l’objet de précédentes publications dans d’autres revues ou de nouveaux articles qui reposeraient exclusivement sur des travaux déjà publiés ailleurs. De même, les auteurs s’engagent à ne pas soumettre leurs articles à plusieurs revues en même temps. Soumettre le même manuscrit à plus d’une revue constitue un comportement de publication contraire à l’éthique et est inacceptable. Aucune partie importante de l’article ne doit avoir été publiée précédemment, que ce soit sous forme d’article ou de chapitre, ou être en cours d’examen pour publication ailleurs.
* **Accès aux données et conservation :** Les auteurs doivent conserver les données relatives à leurs articles soumis, et doivent les fournir au comité éditorial, à la demande de l’éditeur en chef.
* **Conflits d’intérêt** : Les conflits d’intérêts facilement identifiables sont les intérêts financiers tels que l’emploi direct, le paiement de consultations, la participation à une entreprise, les honoraires, l’exploitation de brevets ou le paiement de conférences. Cependant, les conflits peuvent également résulter d’amitiés, de rivalités intellectuelles, de compétitions académiques ou de convictions personnelles. Lors de l’envoi des manuscrits, tous les auteurs doivent divulguertout conflit d’intérêts financier ou autre conflit d’intérêts substantiel qui pourrait être interprété comme influençant les résultats ou l’interprétation de leurs manuscrits. Ils doivent divulguer toutes les sources de soutien financier du projet.De même, les auteurs doivent déclarer toute relation non financière qui pourrait entraîner un conflit d’intérêts dans leurs recherches (personnelle, académique, idéologique, intellectuelle, politique ou religieuse). Les conflits d’intérêts, qu’ils soient financiers ou non financiers, doivent être notifiés lors de la soumission de manuscrits. Les auteurs doivent indiquer à la revue lorsqu’ils ont un conflit d’intérêt direct ou indirect avec les éditeurs ou les membres du comité de rédaction ou du comité scientifique international. La raison d’être de cette exigence n’est pas d’empêcher la publication d’auteurs ayant des intérêts concurrents, mais de veiller à ce que ceux-ci puissent être clairement identifiés afin que les lecteurs puissent juger si les auteurs peuvent être prédisposés ou influencés dans leurs recherches. À la fin des manuscrits, une note dénommée "Conflit d’intérêts" sera publiée. Si aucun conflit n’existe, le statut indiqué sera "Aucun".
* **Mention des auteurs de l’article :** La paternité des articles doit se limiter à ceux qui ont apporté une contribution significative à la conception, à la réalisation ou à l’interprétation des études présentées dans les manuscrits soumis à la revue. Tous les auteurs doivent être mentionnés, avec leurs affiliations, par ordre alphabétique ou selon leur degré d’implication dans la réalisation des études ou dans la rédaction des manuscrits. L’auteur qui est en contact avec la revue (l’auteur correspondant) doit s’assurer que seuls les co-auteurs appropriés sont inclus dans la liste des auteurs, et que tous les co-auteurs, après avoir vu et approuvé la version finale de leurs manuscrits, étaient d’accord pour soumettre les manuscrits pour publication. Les auteurs doivent fournir une attribution de la paternité et des remerciements appropriés. Les auteurs doivent également s’abstenir de déformer délibérément la relation du scientifique avec la recherche publiée. Tous les auteurs doivent avoir contribué de manière significative à la recherche. Ceux qui ne remplissent pas ces trois critères ne peuvent être mentionnés que dans les remerciements. Afin d’éviter le risque de recours à des auteurs à gage (ghostwriting) ou de paternité fictive/purloinée, il est conseillé qu’avant la soumission des manuscrits, tous les auteurs se mettent d’accord sur leurs contributions et l’ordre dans lequel ils apparaîtront sur la liste des co-auteurs. Afin d’éviter toute confusion possible avec les noms des auteurs et de garantir l’attribution adéquate des publications et des citations, la revue exige l’ID ORCID de tous les auteurs impliqués. Bien que cela ne puisse garantir à lui seul une identification correcte, l’adoption d’ORCID constitue une forme supplémentaire de contrôle contre la fraude à l’auteur. Les changements de paternité, l’incorporation, l’exclusion ou la réorganisation des noms des auteursdoivent être effectués avant que les manuscrits ne soient acceptés pour publication et doivent être approuvés par l’éditeur de la revue. Le motif justifie la modification de la liste des auteurs et la confirmation écrite de tous les auteurs concernés indiquant leur accord avec l’incorporation, l’exclusion ou la réorganisation de la liste des contributeurs. Dans les cas d’incorporation ou d’exclusion, la confirmation de l’auteur concerné doit également être incluse. Pour demander ce changement, l’auteur doit envoyer ce qui suit à l’éditeur. Une fois qu’un manuscrit a été accepté, l’éditeur n’envisagera l’incorporation, l’exclusion ou la réorganisation de la liste des contributeurs que dans des circonstances exceptionnelles. La publication de l’article sera interrompue pendant l’évaluation de la demande de modification. Si le manuscrit est publié en ligne, l’éditeur introduira les changements relatifs à une demande acceptée dans une note de correction.
* **Références :** Toute citation (ou utilisation de travaux d’autres auteurs) doit être identifiée en tant que telle et accompagnée des références appropriées, présentées selon le schéma habituellement retenu par la revue. Si jamais les auteurs souhaitaient utiliser des informations qu’ils auraient obtenues en privé (conversation, correspondance), ils devraient tout mettre en œuvre pour obtenir l’autorisation des personnes étant à la source de ces informations. Alors, des auteurs doivent fournir une attribution de la paternité et une reconnaissance appropriées.
* **Erratum :** Tout auteur qui découvre, après sa publication, une erreur ou une inexactitude importante dans son propre travail, est tenu d’en informer, sans délai, le comité de rédaction de la revue et de coopérer avec celui-ci pour publier un erratum, voire pour signifier le retrait de son article. Si le comité de rédaction ou l’éditeur de la revue apprend, par une tierce personne, qu’un article déjà publié contient une erreur importante, il doit en informer l’auteur. Ce dernier doit alors demander le retrait de son article, le corriger ou bien fournir les éléments susceptibles d’en justifier le bien-fondé.
* **Droits d’auteur :** Le contenu de la revue Multilingualesest mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution-Non Commercial 4.0 International License. Sous cette licence de libre accès, la copie, la réutilisation, la reproduction, la diffusion, le transfert et la communication sont autorisés à condition que :
* L’auteur et la source de la publication soient cités (Revue, maison d’édition et URL de l’œuvre). Ils ne sont pas utilisés à des fins commerciales.
* L’existence et les spécifications de cette licence d’utilisation sont mentionnées. Si l’œuvre est remixée, transformée ou construite, sa distribution doit se faire sous la même licence que l’original.
* Ce type de licence facilite la liberté de réutilisation et garantit que le contenu de la revue peut être utilisé pour des besoins de la recherche universitaire.
* Les auteurs sont autorisés à réutiliser les œuvres publiées, c’est-à-dire que la post-impression **‘post-print’** (fichier PDF final de l’éditeur) peut être archivé. Les auteurs sont encouragés à télécharger et à archiver leurs travaux de recherche dans les dépôts institutionnels et publics, les réseaux scientifiques et sociaux, les sites web personnels, les blogs, etc.
* Informations sur le financement : Tous les auteurs doivent indiquer si leur recherche a bénéficié d’un financement privé ou public. Pour la soumission, les auteurs sont tenus d’indiquer tout soutien financier de sources privées ou publiques qui a pu être obtenu pour le recueil de l’analyse des données et l’interprétation des résultats ou même pour la rédaction du manuscrit. Chaque auteur doit fournir toutes les informations concernant les financements reçus pour les recherches et travaux soumis à la revue. Ces informations comprennent le nom de l’entité de financement, le numéro d’identification du fonds et la description du rôle joué par l’entité de financement dans le processus de recherche (sélection de l’hypothèse, conception de l’enquête/expérimentation, participation à toutes les phases, analyse, rédaction ou révision). Si l’entité de financement n’a pas participé à l’exécution du processus de recherche, cela doit également être expressément déclaré. Elle doit être déclarée :
* Dans la lettre d’introduction (Facultatif) : cette information doit être incluse dans la lettre d’introduction envoyée lors de la soumission de l’article.
* Dans l’article : les informations relatives au financement doivent être incluses dans la dernière section, dans une note intitulée "Support" sous remerciements.
* **Recherche impliquant des êtres humains ou des animaux :** Tous les articles dont la recherche a nécessité des participants humains doivent être réalisés dans le respect des normes d’éthique de l’Association médicale mondiale (AMM) et des principes établis dans la Déclaration d’Helsinki (DoH). Les études qui impliquent l’expérimentation animale ou des essais cliniques (patients, échantillons de patients et données personnelles) doivent avoir le rapport d’approbation correspondant d’un comité d’éthique de la recherche, que ce soit au niveau national, régional ou institutionnel. Si aucun soutien d’éthique n’est fourni, les auteurs doivent en expliquer le motif, y compris une explication de l’adhésion de l’étude aux critères inclus dans la DoH. En outre, ils doivent indiquer que les expériences ont été réalisées avec le consentement préalable de chacun des participants impliqués.
* La section Méthodologie doit mentionner l’autorisation du comité et le consentement du participant.
* Lorsque des participants humains sont impliqués, les auteurs doivent indiquer si les procédures suivies étaient conformes aux normes d’éthique du comité responsable de l’expérimentation humaine (institutionnel et national) et à la déclaration d’Helsinki de 1975, telle que révisée en 2008 (5).
* Toute recherche impliquant des sujets humains doit obtenir le consentement éclairé des participants (ou de leurs parents ou tuteurs dans le cas d’enfants de moins de 18 ans) et une déclaration à cet effet doit figurer dans le travail de recherche.
* Consentement éclairé pour la publication**:** Les auteurs doivent garantir le droit à la vie privée des personnes impliquées dans l’étude, en protégeant leur identité tant dans le manuscrit que dans les figures/images du travail de recherche et en anonymisant les informations pour protéger les données personnelles. Tout élément susceptible de révéler l’identité d’un participant doit être supprimé, y compris le nom (et les initiales), le pseudonyme en ligne, les identifiants de médias sociaux, etc., ainsi que toute autre ressource telle que les graphiques, les photos, les enregistrements vidéo...